

BLASON :

Créé par la municipalité au 16^e siècle :

« De gueules, à un sautoir d'argent, cantonné de quatre losanges d'or. »

TOPONYMIE :

Nom d'origine gauloise "Crodeno", découpé en « Cro », de sens inconnu et « Duno », le château.

CRAON

EXPLICATIONS :

Les couleurs répondent au symbolisme de l'époque du blason : Le gueules, couleur de la terre, représente le sujet lui-même. L'argent, couleur de la lune, représente la pureté sous toutes ses formes.

La base du blason, le gueules et les losanges d'or, fait directement référence au baron du même nom dont les armes étaient « losangé d'or et de gueules ».

Le sautoir représente deux choses : Soit la représentation de saint André, mais il n'est pas le patron de Craon, soit la cordelette de soie que portait les chevaliers à cheval, marquant une position particulièrement élevée du lieu cité. C'est cette explication qui prévaut ici puisque Craon était la première baronnie d'Anjou.

En résumé on obtient les explications suivantes : Craon (Gueules) est la première baronnie d'Anjou (Sautoir) sous l'autorité de la famille de Craon (Gueules et Losanges or).

Pas d'ornements.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

BLASON ORIGINAL :

Sculpté au plafond de la seconde chapelle de l'église Saint-Nicolas depuis 1545 environ.



Ce blason qui est pourtant très clairement sculpté dans l'église saint Nicolas et qui est bien entouré d'une couronne civique pour les communautés d'habitants, est oublié et n'est plus utilisé officiellement.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES ET AJUSTEMENTS OPÉRÉS :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

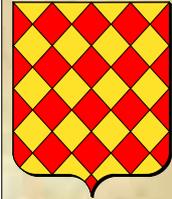
L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

Le gueules est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur le sautoir et les losanges.

Le sautoir est une pièce honorable qui mesure un module trois quart d'épaisseur sur les sept de la largeur ou les huit de la hauteur.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Craon a été réalisé en reprenant les armes de la famille de Craon qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

En 1669, Jacques de La Planche dote Craon d'un blason différent, qui est en fait un dérivé de celui de son seigneur éponyme. Cette modification est inexplicée, il est fort probable que l'héraldiste ne connaissait pas le blason de la communauté de Craon.



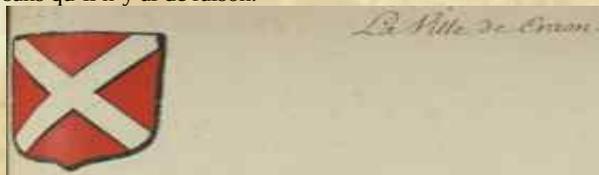
Gouvernement d'Orléans, livre VI, page 465.

Bien que de La Planche blasonne selon les armes des Craon « Losangé d'or et de gueules », il a dessiné exactement l'inverse.

Sous le descriptif de son ancien seigneur, le blason est confirmé dans les vignettes du café Sanka des années 1930, sans se rendre compte que de La Planche s'est mélangé les pinceaux dans le blasonnement et qu'en fait il avait attribué à Craon un dérivé « losangé de gueules et d'or ».

LES RÈGLES HÉRALDIQUES N'AUTORISENT PAS LA MULTIPLICATION DES BLASONS AU GRÉ DES FANTAISIES. CE DERNIER VENANT EN DOUBLON D'UN PLUS ANCIEN CONFORME, IL NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉ COMME OFFICIEL.

En 1697 Charles D'HOZIER dans l'Armorial Général de France dote Craon de nouvelles armoiries qui reviennent aux armes initiales mais sans les losanges sans qu'il n'y ai de raison.



ARMORIAL D'HOZIER, Tome 34, Tours 2° partie, N° 233 page 775.

Ce blason est confirmé en 1842 par TRAVERSIER dans l'Armorial de France, page 10 du 2° groupe, Maine ; ; Il est confirmé par Malte-Brun dans la France Illustrée, tome 3, page 23 de la Mayenne.

LES RÈGLES HÉRALDIQUES N'AUTORISENT PAS LA MULTIPLICATION DES BLASONS AU GRÉ DES FANTAISIES. CE DERNIER VENANT EN DOUBLON D'UN PLUS ANCIEN CONFORME, IL NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉ COMME OFFICIEL.

En 1848, par A. GIRAULT DE SAINT-FARGEAU dans le Dictionnaire géographique des communes de la France, Tome 1, Page 663 établi de nouvelles armes à Craon qui sont décrites ainsi : « Losangé d'azur et de gueules ». Ce changement ne trouve aucune explication.



Il est confirmé par Malte-Brun dans la France Illustrée, tome 3, page 23 de la Mayenne ; cet auteur ayant donné les deux versions pour Craon.

LES RÈGLES HÉRALDIQUES N'AUTORISENT PAS LA MULTIPLICATION DES BLASONS AU GRÉ DES FANTAISIES. CE DERNIER VENANT EN DOUBLON D'UN PLUS ANCIEN CONFORME, IL NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉ COMME OFFICIEL.

Dans les années 1980, la municipalité reprend les armes anciennes en faisant une erreur de coloration, les losanges devenant d'argent comme le sautoir.



LES RÈGLES HÉRALDIQUES N'AUTORISENT PAS LA MULTIPLICATION DES BLASONS AU GRÉ DES FANTAISIES. CE DERNIER VENANT EN DOUBLON D'UN PLUS ANCIEN CONFORME, IL NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉ COMME OFFICIEL.